▶ La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centresbourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité!

► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre.

▶ Contacts



FONDATION DU PATRIMOINE

Occitanie-Méditerranée Palais Jacques Cœur et des Trésoriers de 5, rue des Trésoriers de France 34000 Montpellier 09 63 57 44 06 occitaniemed@fondation-patrimoine.org Suivez-nous sur 🕶 🖸 🕥 💆 🛅





MAIRIE D'ARGILLIERS

Place de la Madone 30210 Argilliers 04 66 22 80 24 accueil@argilliers.fr http://argilliers.fr

► Nos partenaires



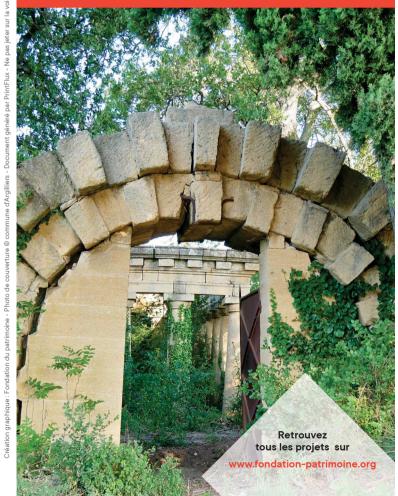


▶ Je donne!

Pour la restauration des

Fabriques du Baron de Castille d'Argilliers

30210 ARGILLIERS



► Sauvons ce mémorial inédit!

♦ ♦ LE PROJET

Les trois monuments à restaurer sont le Tombeau du Baron, le Tombeau de la Princesse de Rohan et le Mémorial d'Edouard. Ils forment le dernier ensemble cohérent de l'ancien parc du château de Castille, longeant la route d'Uzès et à 3 kilomètres du Pont du Gard.

Le Tombeau du Baron qui constitue l'entrée du cimetière est particulièrement endommagé, la voûte s'affaisse et la partie supérieure de l'arc au niveau de la clé est très déformée. Les pierres sont cassées, abimées, disjointes les unes des autres. Le cimetière est ceinturé d'un mur de clôture construit en pierres sèches, il est instable et en état de dégradation absolu.

♦ ♦ LE LIEU ET SON HISTOIRE

Les fabriques architecturales du parc du château de Castille ont été conçues par le Baron de Castille entre 1789 et 1826, agriculteur et architecte, il associait chaque édifice à une personne aimée ou admirée. Il en réalisa en tout 25 et bâtissait une forme d'autobiographie paysagère. L'origine du parc remonte au grand tour du Baron en Italie, passionné par les ruines antiques et les gravures de Piranese, il n'aura de cesse de reconstruire ce qu'il avait vu ou admiré.

L'ensemble est inscrit au titre des Monuments Historiques.

♦ ♦ LE PROJET DE VALORISATION

A la fin des travaux, estimés en 5 phases, l'accès du site sera ouvert au public.

Il sera mis en valeur grâce à un dépliant, en collaboration avec l'Office de Tourisme Uzès-Pont du Gard, qui sera remis aux promeneurs avides de découvrir l'endroit à travers une boucle de 3kms accessible à tous, une signalétique sera mise en place à cette occasion.

La voie verte du Rhône à Uzès en passant par le pont du Gard est un axe majeur du slow tourisme du Sud de la France. Patrimoine de l'UNESCO, Grand Site de France est une vraie opportunité.

La connexion vers Uzès, ville d'Art et d'Histoire désormais réalisée permet de connecter la cité médiévale au pont du Gard.

Montant des travaux	89 000.00€ HT
Objectif de collecte	20 000€
Début des travaux	Aout 2023







Crédit photos @ comr

▶ Bulletin de don

► Oui, je fais un don pour aider la restauration des Fabriques du Baron de Castille d'Argilliers

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/88108

ou en flashant le QR code ci-contre.

Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à Fondation du patrimoine, Occitanie-Méditerranée, BP 70289, 75867 PDC Paris 18, accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine Fabriques du Baron de Castille d'Argilliers

Le montant de mon don est de

□80€ □150€ □250€	□500€ □€
Raison sociale*:	
Forme juridique*:	SIREN*: LLLL LLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLLL
Nom:	
Adresse :	
	Code postal :
Ville :	Pays :
E-mail :	

de l'impôt sur les

sociétés

une d'Argilliers	▶ Je bénéficie d'une ré	Je bénéficie d'une réduction d'impôt					
	Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500		
	Coût réel après réduction de l' impôt sur le revenu	28 €	51 €	85 €	170		
		Réduction d'impôt de 66% du don dans l limite de 20% du revenu imposable.					
d	Coût réel après réduction	20 €	38 €	63 €	125		
	de l'impôt sur la fortune immobilière	Réduction d'impôt de 75 % du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteir lorsque le don est de 66 666 €).					
	Coût réel après réduction	32 €	60 €	100 €	200		
	Cour reel apres reduction	Réduction d'impôt de 60 % du montant du					

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre □

jusqu'à 2 M€ et de 40 % au-delà, dans la limite de 20 000 € ou 5‰ du chiffre d'affaires HT

lorsque cette dernière limite est plus élevée.

€

^{*}Informations obligatoires pour les entreprises